

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L'EXAMEN DU RAPPORT DE LA
REPUBLIQUE DU LIBERIA POUR LE SECOND CYCLE DE L'EPU**

04 Mai 2015

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso adresse la bienvenue à celle de la République du Libéria qu'elle félicite pour la présentation de son second rapport à l'Examen périodique universel.

Malgré les difficultés de divers ordres consécutifs au dramatique conflit qu'a vécu le Libéria des années durant, auxquelles sont venues s'ajouter récemment celles nées de l'épidémie à virus Ebola, nous notons avec intérêt que bien de progrès ont été réalisés depuis le précédent examen. A cet effet, ma délégation voudrait louer les multiples efforts du Libéria visant à améliorer la jouissance des droits humains, alors même que le pays demeure confronté aux défis liés à la consolidation du processus de paix.

Ma délégation se félicite en particulier des mesures ci-après, prises dans la période considérée par le rapport: l'organisation des élections présidentielle et législatives pacifiques, libres et régulières, l'incorporation dans la législation nationale des dispositions des traités internationaux ratifiés, l'adoption de la « Feuille de route pour la réconciliation », la mise en place du Plan d'actions national en faveur des droits de l'homme, la répression des crimes à caractère sexuel et sexiste, la réforme du secteur de la justice, y compris les mesures d'humanisation des prisons et les mesures de substitution à la détention des enfants. Nous encourageons le Libéria à intensifier ses efforts dans ces différents domaines pour de meilleurs résultats.

Tout en se félicitant des acquis enregistrés dans la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, ma délégation déplore la persistance des mutilations génitales féminines. Aussi, elle encourage le Libéria à prendre des mesures vigoureuses pour y mettre fin. Il en est de même pour la mortalité maternelle dont les taux demeurent très élevés.

Pour terminer, nous souhaitons un plein succès au Libéria pour son EPU.

Je vous remercie.